



COMMISSION BANCAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

Secrétariat Général

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DE LA
COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

(Douala, session ordinaire du 30 juin 2009)

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) s'est réunie en session ordinaire le 30 juin 2009 à Douala, dans les locaux de l'Agence de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) sous la présidence de Monsieur Philibert ANDZEMBE, Gouverneur de la BEAC et Président statutaire de l'Organe de Supervision Bancaire.

Les différents points inscrits à l'ordre du jour ont fait l'objet d'un examen approfondi en commençant par l'adoption du procès-verbal de la session ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} avril 2009 à Bata.

Les travaux se sont poursuivis par l'étude de la situation du système bancaire de la CEMAC au 31 mars 2009 et l'examen des dossiers spécifiques des établissements de crédit en infraction. La rentabilité des établissements de crédit durant l'année 2008 a fait l'objet d'une note particulière.

La Commission Bancaire a pris acte de l'achèvement de la restructuration d'un établissement de crédit placé sous administration provisoire après avoir examiné l'évolution des établissements de crédit en situation difficile.

S'agissant des modifications essentielles intervenues en cours d'activité, elle a accordé son autorisation préalable pour l'augmentation du capital social de trois établissements de crédit et la prise de participation majoritaire dans le capital social de deux établissements de crédit.

En matière de réglementation bancaire, des projets de textes et des études ont été soumises à l'analyse et orientations.

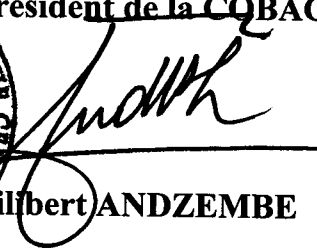
La Commission a ensuite pris acte du déroulement des administrations provisoires des établissements de microfinance et prorogé les mandats arrivant à leur terme. La Commission Bancaire a statué sur des demandes d'avis conformes et d'autorisations préalables.

Après avoir adopté, le rapport d'activité 2008, la Commission Bancaire a ratifié les actes pris par son Président par délégation et pris acte de la teneur des correspondances émises par son Secrétariat Général après sa session ordinaire du 1^{er} avril 2009, ainsi que du contenu des divers comptes rendus des séminaires et conférences organisés par ce dernier ou auxquels elle a pris part.

La Commission Bancaire a décidé de tenir sa prochaine session ordinaire en septembre 2009.



Fait à Douala, le 30 juin 2009

Président de la COBAC

Gilbert ANDZEMBE

